



Foyer rural de.....  
Association.....

Code F760...

ANNEE 2021/2022

Comme vous le savez la FDFR 76 est assurée par la SMALC. La Responsabilité Civile des structures est prise en charge à travers les adhésions en Individuel accident de ses adhérents. La Responsabilité Civile des membres est assurée par la carte d'adhésion au mouvement rural. La garantie Individuelle Accident est assurée par la carte IA (Individuelle accident).

Vous pouvez également assurer votre matériel directement en ligne via Gestanet 2 avec l'outil Assur'options sur : [www.mouvement-rural.org](http://www.mouvement-rural.org)

***Pour bénéficier de la prise en charge des sinistres par la SMACL, chaque Foyer rural ou Association devra donc :***

- **Régler** la cotisation annuelle unique de 80 € (Adhésion à la CNFR & Adhésion à la FDFR76)
- **Délivrer** à chaque adhérent quelque soit l'activité qu'il pratique une carte d'adhésion, que cet adhérent soit assuré avec une assurance I.A ou bien sans Assurance I.A, cocher l'activité(s) qu'il pratique. Tous les adhérents qui sont inscrits dans votre association doit être inscrit sur Gestanet 2, ***ainsi que l'animateur de chaque activité*** qu'il soit professionnel ou bien bénévole. Cette carte d'adhésion se trouve sur l'outil Gestanet 2, vous devrez l'imprimer par vos propres moyens. La carte d'adhésion individuelle couvre l'assurance responsabilité civile du foyer rural ou de l'association adhérente.

**Sur Gestanet 2** vous enregistrez votre liste d'adhérents, avec assurance I.A **et sans assurance I.A.** Ceci ne sera possible qu'après validation par la FDFR76 de votre demande d'adhésion qui se fera ***à partir de la réception de votre règlement*** et au moment où vous aurez fait la demande via Gestanet 2. Pour que la validation de la liste de vos adhérents soit effective n'oubliez pas d'être muni des informations suivantes les concernant : ***nom, prénom, date de naissance et adresse, activité(s) pratiquée(s), adresse mail et numéro de téléphone.*** Il est impératif que toutes vos activités soient enregistrées sur Gestanet 2 et indiquées dans vos statuts sans cela l'assurance peut très bien ne pas répondre. Prenez le temps de vérifier toutes les informations relatives à votre association.

**Les cotisations des Foyers Ruraux et Associations doivent nous parvenir avant le 31 août 2021, fermeture officielle de la saison 2017/2018, sinon sachez que vous ne faites plus parti du mouvement par conséquent que vos adhérents ne sont plus assurés.**

***Ce bon de commande doit être accompagné d'un chèque à l'ordre de la FDFR 76 et retourné à l'adresse suivante : Stéphane DEFRANCE 480 Rue d'Equieville 76510 Sain Vaast d'Equieville***

***Attention : Aucune commande ne sera prise en compte sans ce document dûment rempli. Aucun adhérent ne sera assuré ou membre du Mouvement Rural s'il n'est pas nominativement inscrit sur Gestanet 2 et validé par la FDFR 76 qu'il soit assuré Individuel Accident (I.A) ou pas.***

Monique DOR, Vice-Présidente de la FDFR 76

## COMMANDE POUR L'ANNEE 2021/2022

(Obligation de remplir ces renseignements\*)

Code F76...

Foyer Rural ou Association.....\*

**Président** (e) Nom & Prénom.....\*

Adresse.....\*

**Téléphone**...../\*

**Trésorier** (e) Nom & Prénom.....\*

Adresse.....\*

**Téléphone**...../\*

### Adhésions des structures et Assurances des personnes morales :

**Adhésion Confédération Nationale des Foyers**

**Ruraux76**..... 60.00 €

**Adhésion à la Fédération Départementale des Foyers Ruraux**

**76**..... 20.00 €

**Carte d'adhésion individuelle (= CNFR + FDFR 76 + Individuelle Accident)**.....

10,00 € x = €

**Carte sans Individuelle Accident (I.A) FDFR 76**.....

7,00 € x = €

**Carte I.A 48h**.....

3,50 € x = €

---

**TOTAL** €

### **Rappel :**

*La carte d'adhésion individuelle Accident avec Assurance, vous devrez l'imprimer via Gestanet 2 pour chacun de vos adhérents. Elle comprend votre adhésion au mouvement rural (CNFR), à la Fédération (FDFR76) ainsi que votre assurance Individuelle Accident.*

*La carte d'adhésion individuelle Accident sans Assurance, est également à imprimer via Gestanet 2 pour chacun de vos adhérents. Ainsi vos adhérents verront leur engagement associatif validé qu'ils soient bénévoles ou bien encore adepte d'une activité au sein de votre association qui **selon vous** ne nécessite pas une assurance individuelle accident.*